29.11.2016 – 09:45 Uhr

Conseils du Cipi et du bpa pour protéger votre logement contre les incendies / L'Avent, une période magique... à haut risque d'incendie!

Bern (ots) -

En Suisse, les incendies sont beaucoup plus fréquents en décembre. Durant la période de l'Avent et de Noël, les bougies sont souvent à l'origine d'incendies dans les appartements et les maisons. Cela est d'autant plus regrettable qu'il est facile d'éviter ce type de sinistres, grâce aux conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi) et du bpa - Bureau de prévention des accidents.

Rien de tel que la lueur d'une bougie pour créer une ambiance chaleureuse durant la période de l'Avent et des fêtes de Noël. Malheureusement, cette petite flamme apaisante est aussi synonyme de risque élevé d'incendie. Ainsi, une simple bougie peut rapidement réduire en cendres tout un salon. L'inattention est à l'origine de la plupart de ces sinistres. En effet, quitter une pièce en y laissant des bougies allumées est toujours risqué. Les enfants qui jouent ou les animaux domestiques peuvent les renverser, et les objets facilement inflammables se trouvant à proximité peuvent alors s'embraser. N'oublions pas non plus que les branches sèches de la couronne de l'Avent et du sapin prennent feu facilement. Voici les conseils du Cipi et du bpa pour une période de l'Avent et un Noël sans incendie:

- Ne laissez pas de bougies allumées sans surveillance.
- Ne laissez pas les enfants ou les animaux seuls avec des bougies allumées.
- Placez les bougies à bonne distance des éléments textiles ou des décorations.
- Assurez-vous que les bougies sont correctement fixées et à la verticale sur la couronne de l'Avent et le sapin.
- Remplacez les bougies avant qu'elles se soient entièrement consumées.
- N'allumez plus les bougies d'une couronne ou d'un sapin dont les branches sont sèches.
- Jetez votre sapin rapidement dès qu'il est sec.

Ayez toujours à disposition un seau d'eau ou une couverture anti-feu pour les cas d'urgence.

Contact presse :

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100796238 abgerufen werden.